

Cote du document: EB 2016/118/R.34
Point de l'ordre du jour: 18 a)
Date: 24 août 2016
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Élection des représentants du Conseil des gouverneurs au Comité des pensions du personnel du FIDA

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Linda Orebi
Secrétaire du Comité des pensions
du personnel du FIDA
téléphone: +39 06 5459 2857
courriel: l.orebi@ifad.org

Transmission des documents:

William Skinner
Chef du Bureau des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2974
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent dix-huitième session
Rome, 21-22 septembre 2016

Pour: Approbation

Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver ce qui suit:

Étant donné que le mandat des représentants du Conseil des gouverneurs au Comité des pensions du personnel du FIDA expire le 30 septembre 2016, le Conseil d'administration est invité à élire des remplaçants (un membre et deux membres suppléants) pour représenter le Conseil des gouverneurs au Comité pour un mandat de trois ans qui expirera le 30 septembre 2019.

Élection des représentants du Conseil des gouverneurs au Comité des pensions du personnel du FIDA

1. À sa cent-neuvième session, en septembre 2013, le Conseil d'administration a élu les membres et membres suppléants suivants pour représenter le Conseil des gouverneurs au Comité des pensions du personnel du FIDA pour un mandat de trois ans expirant le 30 septembre 2016:

Mme Moshibudi Rampedi (Afrique du Sud), membre

Mme Donatienne Hissard (France), premier membre suppléant

M. Tareq Aldriweesh (Arabie saoudite), second membre suppléant

2. La pièce jointe I contient une liste des personnes qui ont à ce jour rempli les fonctions de membre ou de membre suppléant représentant le Conseil des gouverneurs.
3. La pièce jointe II fournit des précisions sur la représentation du Conseil des gouverneurs au Comité des pensions du personnel du FIDA.
4. Le membre et le membre suppléant représentant actuellement le Président du FIDA sont, respectivement, M. Pierre Moreau-Péron et Mme Branka Vukadin. Mme Allegra Saitto occupe les fonctions de membre et M. Liam Chicca celles de membre suppléant représentant les participants.

Membres et membres suppléants représentant le Conseil des gouverneurs au Comité des pensions du personnel du FIDA

Membres

A. J. Peckham (Royaume-Uni)	01.09.78 – 01.09.80
A. Maziq (Libye)	19.09.80 – 18.08.82
M. Abdelhadi (Tunisie)	20.04.83 - 12.02.85
Y. A. Hamdi (Égypte)	13.02.85 - 01.12.85
A. E. A. El-Gazzar (Égypte)	30.04.86 - 31.05.88
A. Y. A. Bukhari (Arabie saoudite)	15.09.88 - 26.03.90
M. Deregibus (Argentine)	04.10.90 - 23.06.92
W. E. Khereijs (Arabie saoudite)	09.09.92 - 31.08.94
A. S. Al-Aquil (Arabie saoudite)	13.04.95 - 30.09.95
J. Robles-Aguilar (Mexique)	01.10.95 - 30.09.98
S. Masarweh (Jordanie)	01.10.98 - 30.09.00
N. Gangadharan (Inde)	01.10.00 - 30.09.01
R. J. Huber (Allemagne)	06.12.01 - 31.12.02
Y. Tensue (Érythrée)	10.04.03 - 30.09.04
B. Dunnzlaff (Allemagne)	01.10.04 – 31.08.07
A. Zimmerman (Argentine)	01.10.07 – 30.09.10
K. Komape (Afrique du Sud)	01.10.10 – 31.12.11
M. Jurgens (Afrique du Sud)	04.04.12 – 30.09.13
M. Rampedi (Afrique du Sud)	30.09.13 - présent

Membres suppléants

S. Aidara (Sénégal)	01.09.78 - 12.02.82
K. E. Norrman (Suède)	01.04.82 - 01.12.83
C. A. Hartman (Finlande)	01.09.84 - 30.04.87
K. Obata (Japon)	13.02.88 - 15.03.89
M. Deregibus (Argentine)	14.09.89 - 03.10.90
R. M. Seifman (États-Unis)	14.09.89 - 05.08.91
W. E. Khereijs (Arabie saoudite)	04.10.90 - 08.09.92
I. di Giovan Battista (Argentine)	09.09.92 - 30.09.95
D. Ertle (Allemagne)	09.09.92 - 30.09.95
A. S. Al-Aquil (Arabie saoudite)	01.10.95 - 30.09.98
Tang Z. (Chine)	13.04.95 - 30.09.98
K. G. Dilg (Allemagne)	01.10.98 - 31.12.99
S. Toro (Finlande)	01.10.98 - 31.12.02
R. J. Huber (Allemagne)	04.05.00 - 05.12.01
Y. Tensue (Érythrée)	06.12.01 - 09.04.03
B. Dunnzlaff (Allemagne)	10.04.03 - 30.09.04
M. S. M. A. Harbi (Soudan)	10.04.03 - 30.09.04
A. S. Al-Aquil (Arabie saoudite)	01.10.04 - 25.05.06
E. R. M. Perera (Sri Lanka)	09.09.04 – 01.06.07
S. N. Mauludiah (Indonésie)	14.09.06 – 22.01.10
A. B. Hønningstad (Norvège)	01.10.07 – 30.09.10
D. Rahdiansyah (Indonésie)	01.10.10 – 29.07.11
S. Marguccio (Italie)	01.10.10 – 13.12.12
A. Saptono (Indonésie)	15.09.11 – 30.09.13
D. Hissard (France)	13.12.12 – présent
T. Aldriweesh (Arabie saoudite)	30.09.13 - présent

Comité des pensions du personnel du FIDA

1. L'article 4 de ses statuts dispose que la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, à laquelle le FIDA est affilié depuis le 1^{er} janvier 1978, est administrée par le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, les comités des pensions du personnel des diverses organisations affiliées, le secrétariat du Comité mixte et ceux des comités susmentionnés. L'article 6 c) des statuts stipule que les comités des pensions du personnel des institutions spécialisées des Nations Unies "se composent de membres et de membres suppléants choisis par l'organe qui, dans l'organisation considérée, correspond à l'Assemblée générale, par le plus haut fonctionnaire de l'organisation et par les participants fonctionnaires de l'organisation, de telle sorte que chacun ait un nombre égal de représentants; en outre, dans le cas des participants, les membres et membres suppléants doivent être eux-mêmes des participants fonctionnaires de l'organisation. Chaque organisation affiliée établit les règles applicables à l'élection ou à la désignation des membres et membres suppléants de son comité".
2. En application des articles susvisés, le Comité des pensions du personnel du FIDA (ci-après dénommé "le Comité") a été officiellement constitué le 13 février 1979. Il a adopté son propre règlement intérieur, aux termes duquel trois membres et membres suppléants sont désignés ou élus pour un mandat de trois ans et peuvent être désignés à nouveau ou réélus.
3. Conformément aux statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, le Comité est composé comme suit:
 - un membre et un membre suppléant du personnel du FIDA, représentant le Président du FIDA;
 - un membre et un membre suppléant choisis par le personnel du FIDA; et
 - un membre et un membre suppléant choisis par le Conseil d'administration, au nom du Conseil des gouverneurs (conformément aux pouvoirs que le Conseil des gouverneurs a délégués au Conseil d'administration par la résolution 77/2, adoptée à sa première session). Toutefois, lors de la session du Conseil d'administration de septembre 1989, il a été convenu que le Conseil des gouverneurs serait représenté par un membre et deux membres suppléants, étant donné qu'en règle générale, sur toute période de trois ans, le Conseil d'administration est plus ou moins renouvelé.